AR Prefecture
043-214300121-20261012-2026_DEL_121-DE
Reçu le 16/10/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE

Le 12 octobre 2026, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent ROUSSET
Date de convocation du Conseil municipal : 02 octobre 2026

PRESENTS : Laurent ROUSSET, Sébastien ARNAUD, Pauline GRANGER, Bernard BOURGIE, Joëlle GOMEZ, Pascal HAURY, Virginie BARLET, Philippe MOUNIER, Valérie POUYET, Claude VIAL, Alain BEAL, Florence TEYSSIER, Thierry LEPROUST, Clotaire DOMGA KEMGNI, Sylvain BONNET, Coralie CHAPUIS, Céline VIALLON, Morgane MOUNIER, Tanguy NAIME, Gérard COURBON, Yvon VALEYRE, Tahar KERFA, Sophie NAVARRO-OTT, Joël VEYRAC, Elénice SUZAT,

EXCUSES REPRESENTES : Michel BEAL (procuration donnée à Bernard BOURGIE), Pascale GUILLET (procuration donnée à Philippe MOUNIER), Elisabeth MOULIN (procuration donnée à Céline VIALLON), Stéphanie CUSSONNET (procuration donnée à Sébastien ARNAUD).

Nombre de conseillers :	En Exercice : 29	Présents : 25
	Excusés représentés : 4	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mr Tanguy NAIME a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2026_DEL_121
OBJET : Parking à vélo – amélioration et développement d'équipements de stationnement : approbation du projet et demande d'une subvention LEADER

La commune d'Aurec-sur-Loire a d'ores et déjà installé des équipements de stationnement pour vélos sur 9 sites, afin de faciliter les déplacements à vélo au sein de la commune et de favoriser le développement des mobilités douces.

Toutefois, les aménagements actuellement en place restent relativement sommaires. Ils se limitent à l'installation de petits rails ou arceaux permettant le stationnement des vélos, sans dispositif de protection contre les intempéries et avec des équipements parfois vieillissants.

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement des mobilités douces, la commune d'Aurec-sur-Loire souhaite poursuivre et renforcer les aménagements permettant de favoriser les déplacements à vélo sur son territoire.

Dans ce cadre, la commune prévoit :

- d'améliorer les sites de stationnement existants, notamment par l'installation d'abris permettant de protéger les vélos des intempéries et par le remplacement ou l'ajout de rails/arceaux de stationnement en fonction de leur état et de leur capacité ;
- de créer de nouveaux parkings à vélos équipés d'abris sur différents secteurs de la commune, en priorité à proximité des équipements recevant du public (ERP), des services, des commerces et des principaux points de passage ;
- de poursuivre progressivement l'objectif d'un maillage du territoire communal, afin de proposer une offre de stationnement vélo sur le maximum de sites pertinents.

Les acquisitions et travaux d'aménagement pourraient débuter à compter de l'automne 2026, avec une réalisation prévisionnelle du projet et des dépenses au 31 décembre 2026.

Pour la réalisation de ce projet, la commune souhaite consacrer une enveloppe d'environ 20 000 € sur l'année 2026, au budget général de la commune – section investissement.

AR Prefecture

043-214300121-20261012-2026_DEL_121-DE
Reçu le 16/10/2026

Monsieur le Maire propose donc aux élus de bien vouloir :

- Approuver le projet d'investissement de parking à vélo,
- Approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous correspondant au projet
- et de l'autoriser à solliciter une subvention LEADER d'un montant de 10 000 €.

Plan de Financement Estimatif au 28/09/2026
« Parking à vélo – amélioration et développement d'équipements de stationnement »

Dépenses : Montant HT	
- Installation d'abris, d'arceaux/rails supplémentaires	20 000 €
- Total HT	20 000 €

Recettes : Montant HT	
- Subvention LEADER	10 000 €
- Commune d'Aurec sur Loire (autofinancement)	10 000 €
- Total HT	20 000 €

** La commune d'Aurec sur Loire s'engage à assurer la prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financement externe inférieur au prévisionnel.*

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- approuve le projet d'investissement de parking à vélo et le plan de financement prévisionnel correspondant au projet.

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention LEADER d'un montant de 10 000 €.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures, À Aurec-Sur-Loire

Le Maire

Laurent ROUSSET

MAIRIE d'AUREC-SUR-LOIRE ★ 43110 ★ HAUTE-LOIRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Laurent Rousset – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le 16 OCT. 2026